

COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER  
DE LA CSSF

N°93

Octobre 2008



### ■ BANQUES

#### **Somme des bilans des banques au 31 août 2008**

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 951,444 milliards au 31 août 2008 par rapport à EUR 934,988 milliards au 31 juillet 2008, soit une hausse de 1,8%.

Suite à l'inscription de la Banque Öhman S.A. sur la liste officielle, le nombre de banques au 30 septembre 2008 s'est élevé à 154 unités.

### ■ PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

#### **Augmentation de la somme des bilans des PSF au 31 août 2008**

Au 31 août 2008, la somme des bilans de l'ensemble des PSF (257 entités en activité à cette date) s'est élevée à EUR 44,355 milliards contre EUR 41,344 milliards au mois précédent (256 entreprises en activité), soit une augmentation de 7,28% sur une période d'un mois. Cette augmentation est attribuable quasi exclusivement à la variation du volume d'activité d'une entité active en matière de prêt de titres.

Le résultat net provisoire des 257 acteurs financiers s'est établi au 31 août 2008 à EUR 496,17 millions contre EUR 471,35 millions au 31 juillet 2008, soit une progression de 5,26% sur un mois.

Vu sur une période de douze mois, le résultat net provisoire de l'ensemble des PSF est cependant passé d'EUR 500,48 millions au 31 août 2007 (216 acteurs financiers) à EUR 496,17 millions au 31 août 2008, soit une diminution de 0,86%.

### ■ SOCIÉTÉS DE GESTION

#### **Agrément d'une nouvelle société de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif**

La CSSF informe qu'une nouvelle société de gestion a été inscrite sur le tableau officiel des sociétés de gestion régies par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Access Management Luxembourg est une société de gestion exclusivement active dans le domaine de la gestion collective.

Suite à cet agrément, le nombre de sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et pouvant bénéficier depuis le 13 février 2004 du passeport européen par voie de libre établissement ou de libre prestation de services dans un Etat membre de l'Union européenne s'élève à 187 au 15 octobre 2008.

## COMMUNIQUE

### ■ INTERVENTION DU SYSTEME LUXEMBOURGEOIS DE GARANTIE DES DEPOTS (AGDL)

**Communiqué du 13 octobre 2008**

*Les jugements du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale, pris en date des 8 et 9 octobre 2008 respectivement et plaçant les établissements de crédit Glitnir Bank Luxembourg S.A., Landsbanki Luxembourg S.A. et Kaupthing Bank Luxembourg S.A. sous le régime du sursis de paiement, ont déclenché l'intervention du système luxembourgeois de garantie des dépôts qui est assuré par l'« Association pour la garantie des dépôts, Luxembourg », en abrégé AGDL. L'AGDL couvre les dépôts auprès des établissements de crédit de droit luxembourgeois ainsi qu'auprès de leurs succursales dans d'autres Etats membres de l'Union européenne.*

*Nous invitons les déposants des banques précitées à se référer au site Internet de l'AGDL à l'adresse [www.agdl.lu](http://www.agdl.lu) pour ce qui concerne les documents relatifs aux conditions et formalités à remplir pour bénéficier d'un versement au titre de la garantie, le formulaire de déclaration y afférent ainsi que toute information supplémentaire sur le niveau et l'étendue de la garantie. Les documents et informations sont publiés en français, en anglais et en allemand.*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ■ SURSIS DE PAIEMENT : KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

#### **NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE**

**Communiqué de presse du 9 octobre 2008**

*La Commission de Surveillance du Secteur Financier fait connaître au public que conformément à l'article 60-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a placé Kaupthing Bank Luxembourg S.A. sous le régime du sursis de paiement. La requête en sursis de paiement a été introduite par l'établissement lui-même, conformément à l'article de loi précité.*

*La Kaupthing Bank Luxembourg S.A est un établissement de crédit au sens de l'article 1<sup>er</sup> Pde la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée et offre l'ensemble des services bancaires tels que définis à l'annexe I de cette loi.*

*La Kaupthing Bank Luxembourg S.A. est une filiale de la société de droit islandais Kaupthing Bank hf cotée en bourse.*

*La société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l, représentée par Madame Emmanuelle CARUEL-HENNIAUX, et Me Franz FAYOT ont été nommés par le même jugement comme administrateurs afin de contrôler la gestion du patrimoine de la banque.*

*Ce régime d'assainissement entraîne sursis à tout paiement de la part de cette banque, et interdiction, sous peine de nullité, de procéder à des actes autres que conservatoires, sauf autorisation des administrateurs.*

### ■ SURSIS DE PAIEMENT : GLITNIR BANK LUXEMBOURG S.A.

#### NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Communiqué de presse du 8 octobre 2008

*La Commission de Surveillance du Secteur Financier fait connaître au public que conformément à l'article 60-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a placé Glitnir Bank Luxembourg S.A. sous le régime du sursis de paiement. La requête en sursis de paiement a été introduite par l'établissement lui-même, conformément à l'article de loi précité.*

*La Glitnir Bank Luxembourg S.A. est un établissement de crédit au sens de l'article 1er de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée et offre l'ensemble des services bancaires tels que définis à l'annexe I de cette loi.*

*La Glitnir Bank Luxembourg S.A. est une filiale de la société de droit islandais Glitnir banki hf cotée en bourse.*

*La société à responsabilité limitée KPMG ADVISORY s.à.r.l, représentée par Monsieur Eric COLLARD, a été nommée par le même jugement comme administrateur afin de contrôler la gestion du patrimoine de la banque. Pour toute information, une adresse e-mail spécifique a été mise en place : [glitnir@kpmg.lu](mailto:glitnir@kpmg.lu)*

*Ce régime d'assainissement entraîne sursis à tout paiement de la part de cette banque, et interdiction, sous peine de nullité, de procéder à des actes autres que conservatoires, sauf autorisation de l'administrateur.*

### ■ SURSIS DE PAIEMENT : LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A.

#### NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE

Communiqué de presse du 8 octobre 2008

*La Commission de Surveillance du Secteur Financier fait connaître au public que conformément à l'article 60-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, le Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a placé Landsbanki Luxembourg S.A. sous le régime du sursis de paiement. La requête en sursis de paiement a été introduite par l'établissement lui-même, conformément à l'article de loi précité.*

*La Landsbanki Luxembourg S.A. est un établissement de crédit au sens de l'article 1er de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier telle que modifiée et offre l'ensemble des services bancaires tels que définis à l'annexe I de cette loi.*

*La Landsbanki Luxembourg S.A. est une filiale de la société de droit islandais Landsbanki Íslands hf. cotée en bourse.*

*La société anonyme DELOITTE S.A., représentée par Monsieur Franz PROST, a été nommée par le même jugement comme administrateur afin de contrôler la gestion du patrimoine de la banque.*

*Ce régime d'assainissement entraîne sursis à tout paiement de la part de cette banque, et interdiction, sous peine de nullité, de procéder à des actes autres que conservatoires, sauf autorisation de l'administrateur.*

### ■ ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS D'AOUT 2008

Communiqué de presse du 6 octobre 2008

#### I. Situation globale

Au 31 août 2008, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 1.917,993 milliards contre EUR 1.896,357 milliards au 31 juillet 2008, soit une augmentation de 1,14% par rapport au mois de juillet 2008. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en régression de 5,76%.

L'augmentation de 1,14% des actifs nets des OPC luxembourgeois au mois d'août se répartit en une augmentation de 0,97% due à l'impact des marchés financiers et une augmentation de 0,17% provenant de l'investissement net en capital.

Au mois d'août, les incertitudes persistantes sur la conjoncture mondiale ont généré une évolution hétérogène des marchés d'actions, comme illustré dans le tableau ci-dessous. En somme, les OPC luxembourgeois à actions ont soldé le mois d'août avec un impact positif sur leurs actifs nets. L'évolution légèrement positive de quelques marchés d'actions européens et du marché d'actions américain au mois d'août ainsi que l'appréciation de l'USD face à l'EUR de presque 6%, ont soutenu cette évolution.

#### Evolution des OPC à actions au mois d'août 2008\*

|                         | Variation de marché | Emissions nettes |
|-------------------------|---------------------|------------------|
| Actions marché global   | -0,03%              | -0,28%           |
| Actions européennes     | 0,92%               | -1,08%           |
| Actions américaines     | 5,80%               | -0,51%           |
| Actions japonaises      | 0,33%               | -0,87%           |
| Actions Europe de l'Est | -6,32%              | -3,69%           |
| Actions Asie            | 0,11%               | -0,72%           |
| Actions Amérique latine | -3,28%              | -0,13%           |
| Actions autres          | -1,56%              | -0,63%           |

\* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

Concernant les marchés d'obligations, le fléchissement de la conjoncture accompagné d'un prix de pétrole à la baisse ont fait diminuer les anticipations d'inflation des investisseurs et augmenter les cours des obligations au mois d'août. En conséquence, les OPC à obligations ont gagné en valeur par rapport à leurs actifs nets du mois de juillet. Cette tendance a été soutenue par l'appréciation de l'USD face à l'EUR.

## COMMUNIQUES DE PRESSE

### Evolution des OPC à revenu fixe au mois d'août 2008\*

|                                | Variation de marché | Emissions nettes |
|--------------------------------|---------------------|------------------|
| Marché monétaire en EUR        | 0,26%               | 0,53%            |
| Marché monétaire en USD        | 5,90%               | 2,77%            |
| Marché monétaire marché global | 0,51%               | 0,64%            |
| Obligations européennes        | 0,89%               | 0,17%            |
| Obligations américaines        | 5,02%               | 0,09%            |
| Obligations marché global      | 1,32%               | -0,62%           |
| Obligations High Yield         | 1,81%               | 0,01%            |
| Autres                         | 1,26%               | 1,93%            |

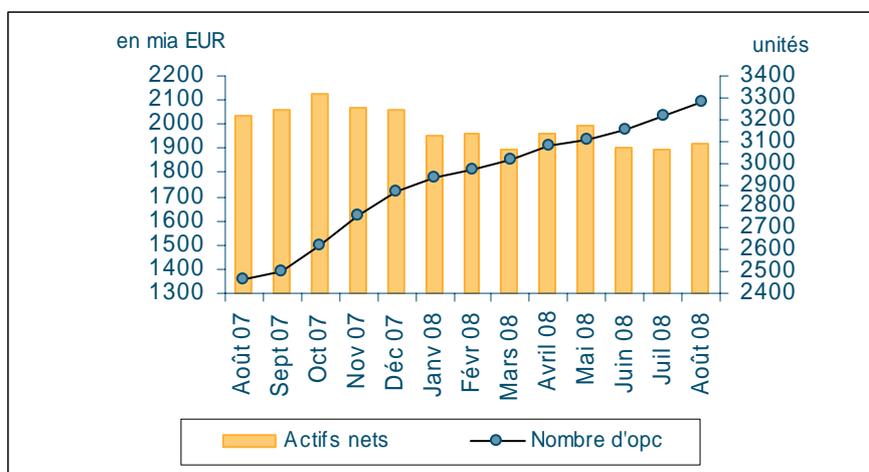
\* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

Au mois d'août, les OPC diversifiés et les OPC à instruments monétaires libellés en USD ont enregistré les investissements nets les plus importants.

### Funds of Funds et OPC diversifiés au mois d'août 2008

|                 | Variation de marché | Emissions nettes |
|-----------------|---------------------|------------------|
| Funds of Funds  | 0,76%               | -0,03%           |
| OPC diversifiés | 0,77%               | 0,99%            |

En résumé, au cours du mois d'août 2008, l'investissement net en capital s'est élevé à EUR 3,149 milliards. Par rapport au 31 décembre 2007, l'investissement net en capital s'élève à EUR 37,390 milliards.



Le nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.284 par rapport à 3.220 le mois précédent. 1.936 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 10.765 compartiments. En y ajoutant les 1.345 entités à structure classique, un nombre total de 12.110 entités sont actives sur la place financière.

## COMMUNIQUES DE PRESSE

### II. Ventilation des OPC selon les parties I et II de la loi de 2002 et les FIS

Le tableau suivant montre le développement respectivement du nombre et des avoirs nets des OPC et des FIS.

|            | OPC PARTIE I |                           | OPC PARTIE II |                           | FIS    |                           | TOTAL  |                           |
|------------|--------------|---------------------------|---------------|---------------------------|--------|---------------------------|--------|---------------------------|
|            | NOMBRE       | AVOIRS NETS<br>(en mia €) | NOMBRE        | AVOIRS NETS<br>(en mia €) | NOMBRE | AVOIRS NETS<br>(en mia €) | NOMBRE | AVOIRS NETS<br>(en mia €) |
| 31/12/2006 | 1 469        | 1 516,540 €               | 552           | 249,916 €                 | 217    | 78,394 €                  | 2 238  | 1 844,850 €               |
| 31/01/2007 | 1 482        | 1 558,650 €               | 556           | 256,698 €                 | 222    | 80,462 €                  | 2 260  | 1 895,810 €               |
| 28/02/2007 | 1 490        | 1 568,660 €               | 561           | 259,029 €                 | 227    | 81,018 €                  | 2 278  | 1 908,707 €               |
| 31/03/2007 | 1 457        | 1 580,732 €               | 563           | 265,013 €                 | 228    | 81,615 €                  | 2 248  | 1 927,360 €               |
| 30/04/2007 | 1 461        | 1 613,851 €               | 571           | 269,882 €                 | 244    | 83,263 €                  | 2 276  | 1 966,996 €               |
| 31/05/2007 | 1 469        | 1 660,616 €               | 578           | 277,244 €                 | 255    | 86,802 €                  | 2 302  | 2 024,662 €               |
| 30/06/2007 | 1 492        | 1 675,029 €               | 584           | 283,491 €                 | 276    | 88,502 €                  | 2 352  | 2 047,022 €               |
| 31/07/2007 | 1 519        | 1 676,027 €               | 586           | 285,907 €                 | 302    | 91,043 €                  | 2 407  | 2 052,977 €               |
| 31/08/2007 | 1 538        | 1 649,820 €               | 585           | 288,727 €                 | 337    | 96,757 €                  | 2 460  | 2 035,304 €               |
| 30/09/2007 | 1 547        | 1 668,478 €               | 588           | 289,818 €                 | 366    | 100,848 €                 | 2 501  | 2 059,144 €               |
| 31/10/2007 | 1 599        | 1 713,963 €               | 608           | 297,171 €                 | 411    | 112,385 €                 | 2 618  | 2 123,519 €               |
| 30/11/2007 | 1 639        | 1 652,126 €               | 618           | 294,554 €                 | 504    | 117,117 €                 | 2 761  | 2 063,797 €               |
| 31/12/2007 | 1 653        | 1 645,341 €               | 643           | 295,939 €                 | 572    | 117,115 €                 | 2 868  | 2 059,395 €               |
| 31/01/2008 | 1 662        | 1 539,494 €               | 653           | 293,107 €                 | 617    | 118,450 €                 | 2 932  | 1 951,141 €               |
| 29/02/2008 | 1 680        | 1 543,385 €               | 654           | 296,900 €                 | 638    | 122,560 €                 | 2 972  | 1 962,845 €               |
| 31/03/2008 | 1 700        | 1 480,352 €               | 663           | 292,614 €                 | 649    | 122,479 €                 | 3 012  | 1 895,445 €               |
| 30/04/2008 | 1 733        | 1 541,312 €               | 675           | 296,483 €                 | 675    | 126,281 €                 | 3 083  | 1 964,076 €               |
| 31/05/2008 | 1 736        | 1 566,198 €               | 678           | 303,800 €                 | 691    | 126,961 €                 | 3 105  | 1 996,959 €               |
| 30/06/2008 | 1 755        | 1 480,895 €               | 682           | 292,539 €                 | 716    | 128,658 €                 | 3 153  | 1 902,092 €               |
| 31/07/2008 | 1 784        | 1 471,973 €               | 688           | 292,279 €                 | 748    | 132,105 €                 | 3 220  | 1 896,357 €               |
| 31/08/2008 | 1 817        | 1 487,918 €               | 695           | 293,025 €                 | 772    | 137,050 €                 | 3 284  | 1 917,993 €               |

## COMMUNIQUES DE PRESSE

### ■ PRECISIONS CONCERNANT L'INTERDICTION DES VENTES À DECOUVERT SANS COUVERTURE

*Communiqué de presse du 29 septembre 2008*

Faisant suite à notre communiqué de presse du 19 septembre 2008 et au vu des questions reçues depuis la publication dudit communiqué de presse, nous présentons ci-après des précisions supplémentaires concernant la décision de la CSSF d'interdire les ventes à découvert sans couverture (« naked short selling ») ayant pour sous-jacent des actions d'un établissement de crédit ou d'une compagnie d'assurance. Tel que repris ci-dessous, l'interdiction de la CSSF ne concerne pas les transactions de marché dont le but relève clairement de la couverture ou les transactions de marché qui sont nécessaires au bon fonctionnement des marchés.

Les précisions ou exemptions suivantes s'appliquent en vertu des règles et principes généraux tels que décrits dans le communiqué de presse du 19 septembre 2008 :

- Les ventes à découvert sans couverture sont définies, dans ce contexte, comme étant des transactions créant une position courte nette ou augmentant toute position courte nette détenue avant le 19 septembre 2008. Seules les positions courtes nettes (et non les positions courtes brutes) sont interdites (à condition qu'il n'y ait pas de différence de durée entre les positions compensées). L'interdiction couvre également les transactions de gré à gré.
- L'interdiction s'applique à toutes les ventes à découvert sans couverture ayant comme actifs sous-jacents des actions d'établissements de crédit ou d'entreprises d'assurance admises à la négociation sur un marché réglementé de la Bourse de Luxembourg (à l'exclusion des titres admis à la négociation sur le marché EuroMTF).
- Les règles des ventes à découvert couvrent non seulement les actions elles-mêmes, mais tous les instruments (par exemple contrats pour différences, options, contrats à terme ou certificats représentatifs d'actions) qui créent une exposition sur le capital émis d'une société.
- Les teneurs de marché (« market makers ») sont, en général, exemptés des nouvelles règles de ventes à découvert. Cette exemption ne concerne les teneurs de marché que lorsqu'ils agissent, dans le cas concret de chaque transaction, en cette qualité et dans le but d'apporter des liquidités et d'exercer de véritables activités de teneur de marché.
- Les participants au marché qui détiennent des positions longues pourront couvrir leurs positions longues par l'achat de protections (notamment sous la forme de dérivés).

Les participants au marché luxembourgeois qui s'engagent dans des transactions sur titres admis à la négociation sur tout autre marché réglementé devront appliquer les règles telles que définies par l'autorité compétente de cet autre marché réglementé.

### ■ INTERDICTION DES VENTES À DECOUVERT SANS COUVERTURE

#### Communiqué de presse du 19 septembre 2008

Compte tenu de l'actuelle situation des marchés, la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) considère que les ventes à découvert sans couverture ("naked short sales") sont incompatibles avec les exigences réglementaires en matière de règles de conduite sur le marché, notamment lorsque le but de ces ventes consiste à distordre ou à manipuler le marché.

En conséquence, la CSSF interdit aux participants au marché ce type de ventes à découvert lorsqu'elles ont pour sous-jacent des actions d'un établissement de crédit ou d'une compagnie d'assurance négociées sur un marché réglementé. L'interdiction vaut aussi bien pour compte propre que pour le compte de clients. En procédant à de telles opérations pour le compte de leurs clients, les participants au marché doivent s'assurer que les clients disposent, à l'échéance, des actions proposées à la vente.

L'interdiction entre en vigueur avec effet immédiat.

La CSSF rappelle par ailleurs que la propagation de fausses rumeurs et la diffusion d'informations mensongères constituent des abus de marché punis suivant les dispositions du chapitre V de la loi du 9 mai 2006 relative aux abus de marché.

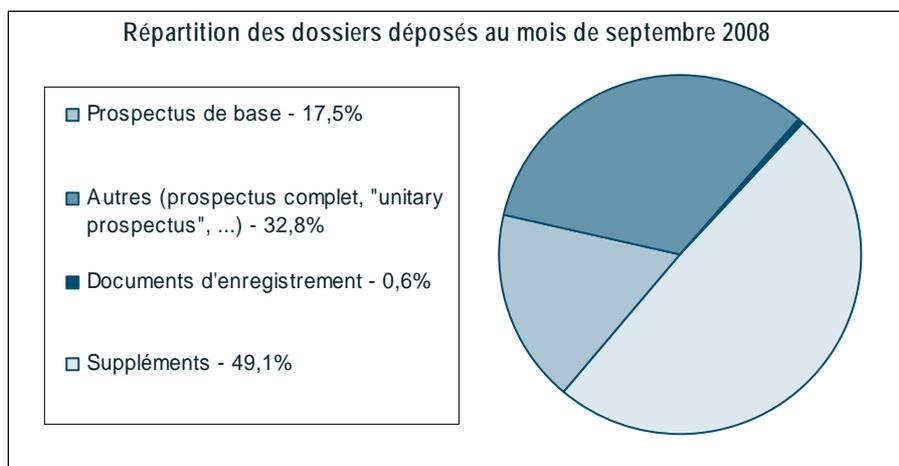
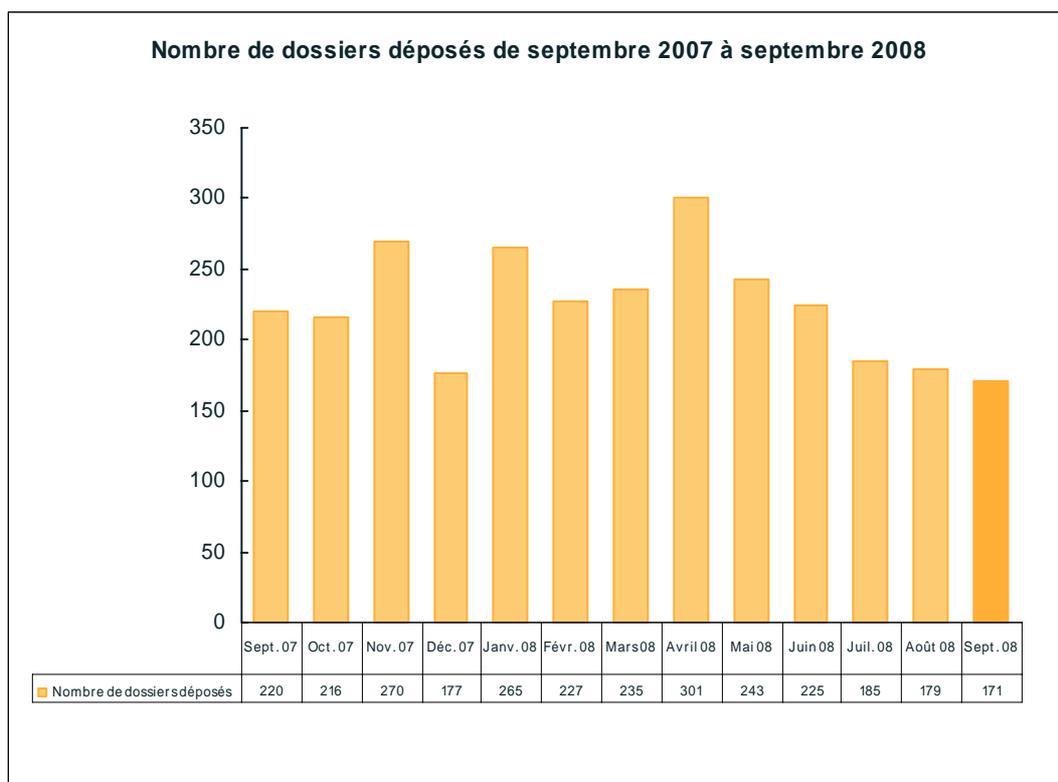
## STATISTIQUES

### ■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHE REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

#### 1. ACTIVITE D'APPROBATION

##### 1.1. Demandes d'approbation

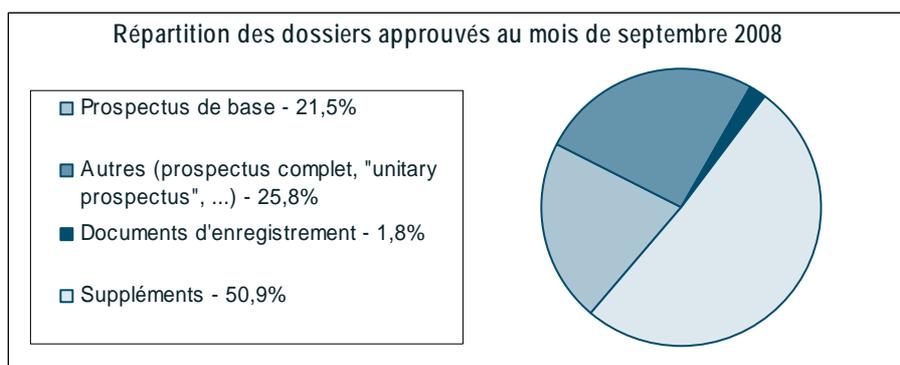
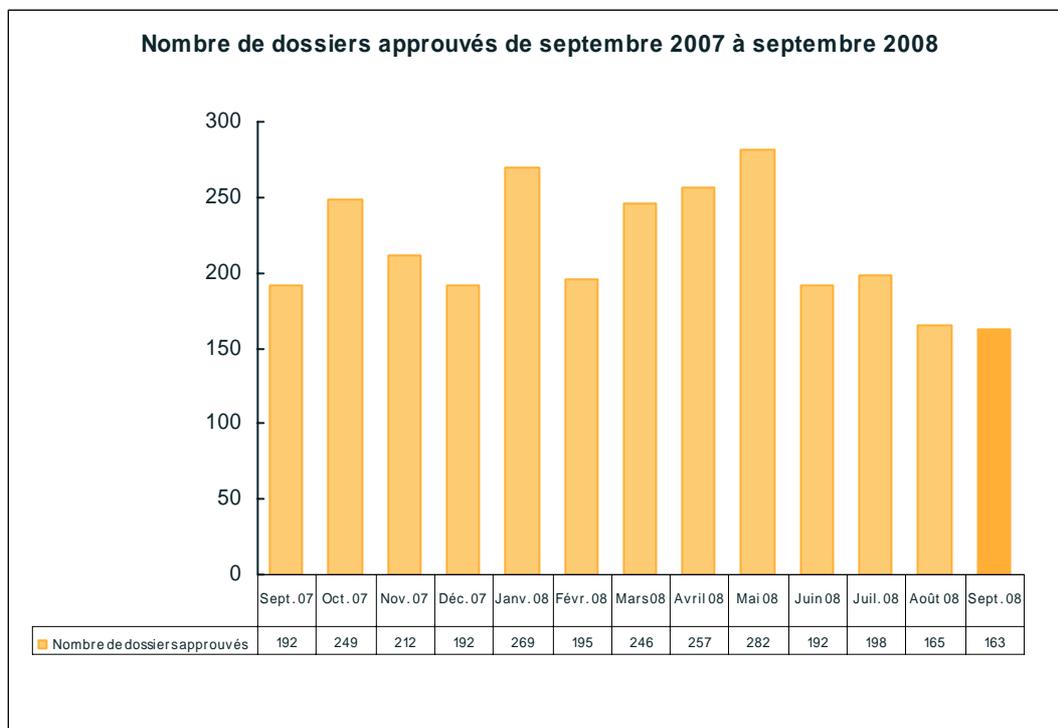
Pour le mois de septembre 2008, un total de 171 demandes d'approbation a été déposé à la CSSF dont 56 prospectus, 30 prospectus de base, 1 document d'enregistrement et 84 suppléments.



## STATISTIQUES

### 1.2. Documents approuvés

Pour le mois de septembre 2008, un total de 163 documents a été approuvé par la CSSF dont 42 prospectus, 35 prospectus de base, 3 documents d'enregistrement et 83 suppléments.



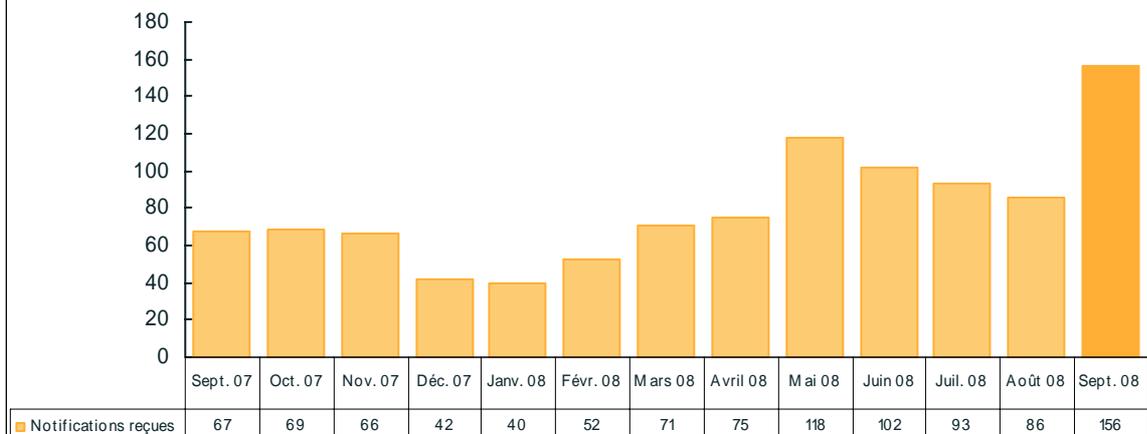
## 2. ACTIVITE DE NOTIFICATION

### 2.1. Notifications reçues par la CSSF

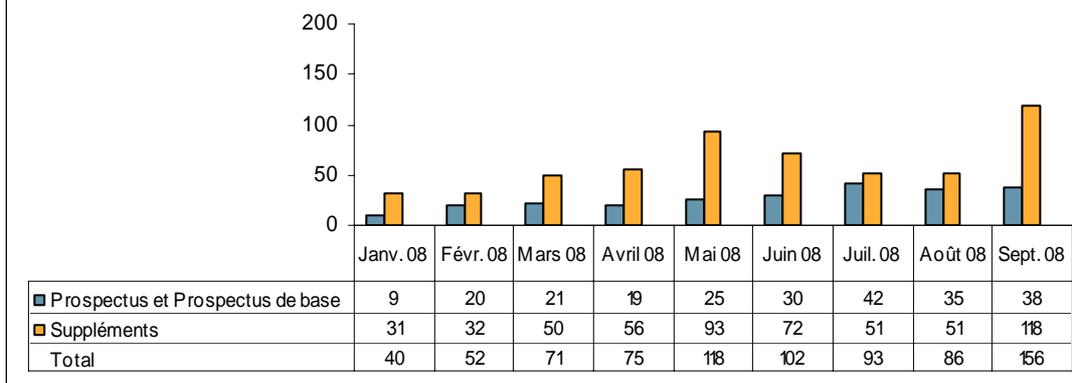
Pour le mois de septembre 2008, la CSSF a reçu 156 notifications (relatives à 38 prospectus et prospectus de base et à 118 suppléments) en provenance des autorités compétentes de plusieurs Etats membres de l'Union européenne.

## STATISTIQUES

Notifications reçues par la CSSF de septembre 2007 à septembre 2008



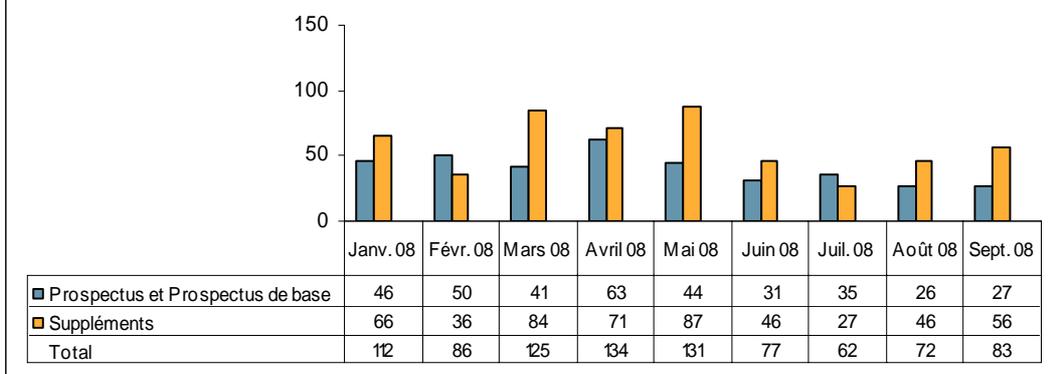
Evolution et répartition des notifications reçues par la CSSF



### 2.2. Notifications envoyées par la CSSF

Pour le mois de septembre 2008, la CSSF a envoyé des notifications pour 83 documents\* (27 prospectus et prospectus de base et 56 suppléments) approuvés par ses soins vers les autorités compétentes des Etats membres de l'Union européenne.

Evolution et répartition des notifications envoyées par la CSSF



\* Ce chiffre correspond au nombre de documents pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

## LISTES OFFICIELLES

### ■ LISTE DES BANQUES

#### Nouvel établissement :

**Banque Öhman S.A.**

28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

#### Changement de dénomination :

EFG Private Bank (Luxembourg) S.A. est devenue

**Eurobank EFG Private Bank Luxembourg S.A.**

### ■ LISTE DES AUTRES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

#### Nouvelles autorisations :

**AMS FUND SERVICES S.A.**

26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Autorisation ministérielle du 25 septembre 2008.

*Agent teneur de registre, agent de communication à la clientèle et agent administratif du secteur financier*

**CENTRALIS S.A.**

37, avenue d'Anvers, L-1130 Luxembourg

Autorisation ministérielle du 24 juillet 2008, début des activités le 19 septembre 2008.

*Domiciliataire de sociétés et professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés*

**FIRST CLIMATE ASSET MANAGEMENT S.A.**

4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

Autorisation ministérielle du 26 août 2008.

*Conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire, gérant de fortunes, distributeur de parts d'OPC sans paiement, domiciliataire de sociétés, agent de communication à la clientèle, agent administratif du secteur financier et professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés*

#### Retraits :

**ABERDEEN ASSET MANAGERS LIMITED**, Aberdeen (Grande-Bretagne), succursale de Luxembourg

Retrait le 11 septembre 2008.

**BANQUE INVIK ASSET MANAGEMENT S.A.**

Dissolution le 30 septembre 2008.

**E. ÖHMAN J: OR LUXEMBOURG S.A.**

Transformation en banque le 23 septembre 2008.

### ■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION

#### Nouvelle société :

**ACCESS MANAGEMENT LUXEMBOURG**

12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

## LISTES OFFICIELLES

### Changement de nom :

STATE STREET GLOBAL ADVISORS LUXEMBOURG S.à R.L. est devenue  
**STATE STREET GLOBAL ADVISORS LUXEMBOURG MANAGEMENT S.à R.L.**

### Changements d'adresse :

#### **FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.**

46B, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

#### **VON DER HEYDT KERSTEN INVEST S.A.**

19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

### ■ LISTE DES SICAR

#### Nouvelles sociétés :

##### **MICROCAP 08/09 S.C.A., SICAR**

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

##### **SUSTAINABLE PRIVATE EQUITY PORTFOLIO 08/09 - MICROCAP COORDINATION S.C.A., SICAR**

65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

### ■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

#### Inscriptions et retraits pendant le mois d'août 2008 de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois

##### Inscriptions

##### 1) OPC partie I :

- AURORA MULTISTRATEGY, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
- BANKHAUS BAUER PREMIUM SELECT, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
- COMINVEST EUROPA SAFE KICK 9/2014, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- COMMERZBANK EUROPA PREMIUM FONDS 9/2013, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- DEKA-EUROGARANT 5, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DEKA-EUROGARANT PLUS 5, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DEKA-OPTIRENT 2Y, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DEKA-WORLDGARANT 5, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DWS CO2 OPPORTUNITIES FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- EASYETF, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
- EURIZON FOCUS FORMULA 2 AZIONI 2014, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- EXTRA FUND SICAV, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- FT EMERGING ARABIA (USD), 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- HASPA TRENDKONZEPT, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- ING LION, 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- JB STRUKTUR, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- MARKET ACCESS III, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- NDACINVEST, 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- NOVETHOS INVEST, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- PIONEER STRUCTURED SOLUTION FUND, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- ROLLING BONUS 2 DJ EURO STOXX 50®, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- ROLLING EXPRESS BONUS 2SI DJ EURO STOXX 50®, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- ROLLING EXPRESS BONUS 3SI DJ EURO STOXX 50®, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- SEB MULTI-MANAGER CURRENCY FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- SOVEREIGN FINANCE, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- STUTTGARTER-AKTIEN-FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- SWITZERLAND INVEST - FIXED INCOME HIGH YIELD HAIG, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- UNIEURORENTA SPEZIAL 2013, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIGARANTPLUS: BEST OF ASSETS (2014) III, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIGARANTPLUS: BRIC (2014), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

## LISTES OFFICIELLES

- UNIGARANTPLUS: DEUTSCHLAND (2014), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- UNIRAK EMERGING MARKETS, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- VOBA FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- W&E AKTIEN GLOBAL, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

### 2) OPC partie II :

- BARDUSCH & GEHSITZ ALPHA FONDS, 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
- DJE STRATEGIE II, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- H & A VV, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- HAIG ADVANTAGE, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- HB FONDS, 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- ISALPHA, 1, place de Metz, L-1930 Luxembourg
- IVV SPARKASSE LEIPZIG, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- KSK DÜSSELDORF INVEST, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- SEB REAL ESTATE PORTFOLIO, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg
- SMARAGD, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg

### 3) FIS :

- ALBION ALTERNATIVE EVENT DRIVEN FUND, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- ALTEA SICAV-FIS, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- CS FUND OF FUNDS SICAV - SIF, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- DEGROOF GREEN FUND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- DEGROOF PE FUND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- DEGROOF PRIVATE, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- DWS RUSSIA AGGREGATE BOND FUND, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
- EASTERN OPPORTUNITIES S.A., SICAV-FIS, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- EUROPEAN KYOTO FUND, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- GLOBAL PROPERTY PORTFOLIO FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
- GWM SIF, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- ING REAL ESTATE SELECT GLOBAL OSIRIS LUXEMBOURG FUND, 16, rue Erasme, L-1468 Luxembourg
- INVESCO IMMOBILIEN FONDS, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
- LUX SIF SICAV, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- MASSENA CAPITAL PARTNERS LUXEMBOURG S.C.A./FIS, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- MZ FINANCE INVESTMENT FUND, 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
- OPPIDUM CAPITAL FUND SICAV-SIF, 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg
- PIONEER INSTITUTIONAL SIF, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg
- S. U. P. PREMIUM I, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- S. U. P. PREMIUM II, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- S. U. P. PREMIUM III, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- S. U. P. PREMIUM IV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- S. U. P. PREMIUM V, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- SELECT SICAV/SIF, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
- SIMPLICITY SIF, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- URAL SICAV/SIF, 50, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg

### Retraits

#### 1) OPC partie I :

- HSBC TRINKAUS GLOBAL BONUS CERTIFICATES, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
- PARUS, 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

#### 2) OPC partie II :

- GLOBAL ALTERNATIVE INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- Q FUND, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- TRIPLE CROWN, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach

#### 3) FIS :

- PRELUDE FUND, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
- WORLDWIDE SICAV, 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

## PLACE FINANCIERE

### Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **154** (30 septembre 2008)

Somme de bilans : **EUR 951,444 milliards** (31 août 2008)

Résultat avant provision : **EUR 3,244 milliards** (30 juin 2008)

Emploi : **27 003 personnes** (30 juin 2008)

---

Nombre d'OPC : **3 330** (15 octobre 2008)

*dont 796 fonds d'investissement spécialisés (FIS)*

Patrimoine global : **EUR 1 917,993 milliards** (31 août 2008)

---

Nombre de SICAR : **208** (30 septembre 2008)

---

Nombre de fonds de pension : **13** (30 septembre 2008)

---

Nombre de sociétés de gestion : **187** (15 octobre 2008)  
(chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002)

Emploi : **2 396 personnes** (30 juin 2008)

---

Nombre de PSF : **258** (30 septembre 2008)

Somme de bilans : **EUR 44,355 milliards** (31 août 2008)

Résultat net provisoire : **EUR 496,17 millions** (31 août 2008)

Emploi : **12 914 personnes** (30 juin 2008)

---

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **19** (30 septembre 2008)

---

Emploi total dans les établissements surveillés : **40 662 personnes** (31 décembre 2007)

Emploi total dans les établissements surveillés : **42 313 personnes** (30 juin 2008)

---

#### Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon, L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : [direction@cssf.lu](mailto:direction@cssf.lu)

Site Internet : [www.cssf.lu](http://www.cssf.lu)